

Union des Fédérations des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique

Avenue des Combattants, 24 - 1340 Ottignies 010.42.00.50 010.42.00.59
Siège social : rue Belliard, 23A - 1040 Bruxelles
Compte 210-0678220-48 - www.UFAPEC.be. - info@UFAPEC.be

L'enfant doit-il aller deux fois à l'école pour éviter l'échec scolaire ?

Cécile Van Honsté
Analyse UFAPEC 2011 N°28.11

Avec le soutien du Ministère de la Communauté française



Introduction

« Pour des millions d'enfants à travers le monde, les cours ne se terminent pas au moment où la sonnerie annonce la fin de la journée scolaire. Nombreux sont les enfants qui passent alors de leur école, parfois sans faire de pause, à une forme quelconque de soutien scolaire complémentaire privé »[1]. Après les cours, durant les pauses de midi, les heures de « fourche» ou autres, certains enfants ont besoin de remédiation, de rattrapage, qu'on leur réexplique une seconde fois ce qui a été vu au cours, qu'on leur donne une méthode de travail pour réussir leur année scolaire,... Le constat est clair : « *quand l'école est finie, on n'en a pas fini avec l'école* »[2] ! Au vu de la multiplication des dispositifs de soutien scolaire publics ou privés, gratuits ou payants, dans ou en dehors de l'école, il nous semble primordial de s'interroger sur ces pratiques...

École de devoirs, remédiation, rattrapage, cours particuliers, tutorat... les dispositifs étiquetés de « soutien scolaire » sont nombreux et très variés ! Certaines formes de soutien scolaire sont gratuites et organisées par des écoles, des associations, des communes et autres : remédiation, écoles de devoirs, tutorat... Mais de plus en plus, le soutien scolaire s'externalise vers le secteur privé et payant[3] (comme les cours particuliers ou le coaching scolaire). Nous appellerons alors « soutien scolaire », **tout ce qui est mis en place en dehors des heures de classe habituelles pour aider l'enfant dans sa scolarité**. Ce soutien vient alors en *complément* à celui de l'école, et les actions menées par ces dispositifs visent à *venir en aide aux élèves dans leur parcours scolaire*. Toutes les formes de soutien scolaire visent le même objectif : la **réussite scolaire**. Ils permettent de fournir un cadre de travail propice à cette réussite, offrent parfois des activités d'ouverture qui pourraient avoir des retombées sur le travail scolaire (visites de bibliothèques, ateliers découverte, etc.), mettent à disposition de l'élève un adulte ou un pair pouvant l'aider, constituent des espaces intermédiaires, des lieux où l'erreur est permise, où l'enfant peut poser toutes ses questions, sans jugement, sans pression parentale, sans tensions familiales et sans sanction scolaire (mauvaises notes, échec, redoublement, examens de passage, etc.). Ils donnent à l'enfant le sentiment qu'on s'occupe de lui, de manière adaptée à ses besoins particuliers.

Mais le soutien scolaire a un coût ! Pas seulement un coût financier pour les familles si ce soutien est payant, mais aussi un coût relationnel (pression des parents sur l'enfant, organisation difficile, stress, stigmatisation de l'enfant, tensions familiales si ce soutien est effectué par les parents) et un coût psychologique pour l'enfant et ses parents (découragement, culpabilisation, baisse de l'estime de soi, etc.).

Dans nos sociétés, l'école et la formation sont des passages obligés pour s'insérer dans le monde socioprofessionnel et par là, s'assurer un avenir. Tous les moyens sont bons pour réussir à l'école, et obtenir le diplôme si « sacré ». **La réussite scolaire se fait à tout prix**. La peur du bic rouge, de la sanction scolaire, du redoublement, fait exploser le soutien scolaire. L'école semble ne plus se suffire à elle-même pour sa propre action pédagogique et

[1] Bray M., (1999), « A l'ombre du système éducatif. Le développement des cours particuliers : conséquences pour la planification de l'éducation », Principes de la planification de l'éducation - *UNESCO ,* n°61, pp.17.
[2] Glasman D., Besson L., (2004), « Le travail des élèves pour l'école, en dehors de l'école *», Haut conseil de l'évaluation et de l'école,* n°15, pp.5.
[3] « Nous assistons, à l'instar de nos voisins français, à l'externalisation vers le privé de la remédiation scolaire », Ligue des familles, (2009), « Remédier. Une mission de l'école, pas un marché *», Publications de la Ligue des Familles , Analyse,* n°6, pp.1.

d'autres acteurs se revendiquent compétents dans ce domaine[4] : étudiants, coachs, professeurs particuliers,...

Nous allons donc analyser quelques pratiques de soutien scolaire[5], en en donnant les caractéristiques, avantages, inconvénients, et en adoptant une approche critique vis à vis de ces derniers. Rappelons que nous ne parlerons que du soutien scolaire réalisé en dehors des heures de classe (temps de midi, récréations, après les cours, etc.), nous n'aborderons donc pas la remédiation immédiate du professeur en classe, la pédagogie différenciée, le parrainage, le co-titulariat en classe, le tutorat réalisé au sein de la classe, etc.

Remédier à ses difficultés dans l'école

Certaines écoles organisent dans leur établissement du soutien scolaire : remédiation, rattrapage, tutorat, étude dirigée, etc. Ces formes de soutien s'organisent généralement *au sein de l'école*, dans des locaux prévus à cet effet ou en classe, et sont pour la plupart du temps *gratuites*. La gratuité de ces formes de soutien scolaire part du principe que *ce qui se fait dans le cadre de l'école ne doit pas être payant*, inégalitaire ou discriminatoire. Le soutien scolaire dans l'école doit donc être *accessible à tous* les élèves qui le désirent ou qui en ont besoin.

Des séances de **remédiation** peuvent être organisées[6] *par l'établissement scolaire,* dont les modalités varient d'une école à l'autre :

- elles peuvent se dérouler sur l'ensemble des *niveaux*, sur certains niveaux spécifiques ou uniquement sur le 1er degré ;
- elles peuvent viser tous les élèves ou des *publics* spécifiques ;
- se dérouler dans des *branches* différentes (mathématiques, français, langues, sciences) ;
- porter sur le *contenu* des cours, les stratégies d'apprentissage, les méthodes de travail, la compréhension ;
- les *professeurs* encadrants la remédiation peuvent être les professeurs de matière, des professeurs de remédiation, d'autres professeurs de l'établissement ou d'autres intervenants encore ;
- elles peuvent être *dirigées* par l'école ou des associations extérieures (comme des collaborations avec des écoles de devoirs) ;
- s'intégrer à la grille *horaire* (dans des heures de cours prévues à cet effet) ou non (temps de midis, récréations, sortie des cours, mercredi après-midi, etc.) ;
- se faire sur base du *NTPP*[7] ou sur base de bénévolat des enseignants ;
- être *volontaires* ou obligatoires pour les élèves ;
- être individuelles ou collectives ;
- la *décision* de suivre de la remédiation peut être celle de l'enseignant, de l'élève, de ses parents, du conseil de classe ou encore d'une combinaison de divers acteurs.

Comme le remarque le rapport de la Fondation Roi Baudouin sur les pratiques de remédiation en Communauté française[8], la « remédiation » recouvre des réalités différentes.

---

[4] Guyot P., Collonges G., Bruchon Y., Blanc P., Glasman D., (1991), « Le soutien scolaire hors école », *Revue française de pédagogie,* vol. 95, pp.32.

[5] La multitude variée de formes de soutien scolaire ne nous permettent pas d'en faire une liste exhaustive.

[6] Pour plus d'informations : Floor A., (2010), « La remédiation, oui, mais pas n'importe comment ! », *Analyse UFAPEC 2010,* n°23.10, pp. 1-8.

[7] NTPP = Nombre Total de Périodes Professeurs, soit le budget d'heures de prestations des enseignants dont dispose une école

Des remédiations par branche, en français, mathématiques, langues, sciences par exemple, en dehors des heures de cours peuvent permettre à l'élève de comprendre une matière incomprise en classe (*remédiation disciplinaire*). Un *accompagnement psychorelationnel* de l'enfant peut aussi être organisé au sein de l'école. Certains dispositifs propres au *1er degré* sont également créés, pour permettre un passage plus aisé entre le primaire et le secondaire. La remédiation recouvre également toutes sortes de dispositifs touchant aux questions de *méthodes de travail* : cours de méthode de travail, coaching, apprentissage d'outils de pédagogie différenciée, travail sur les intelligences multiples, etc. De plus, l'*encadrement périscolaire* (étude dirigée ou école de devoirs organisée dans l'école) est parfois compris sous l'appellation « remédiation ».

La remédiation est une mission de l'école. En remédiation, on ne refait pas la même chose qu'en classe, on ne suit pas un cours magistral, mais c'est la règle du triple A qui prime : on y fait **Ailleurs, Autrement, Autre chose** que ce qui se fait en classe. On y travaille le désir d'apprendre de l'élève. Un autre regard est porté sur l'élève en difficulté et la pédagogie différenciée, l'attention portée aux besoins spécifiques de l'élève, le cadre de travail, permettent d'éviter l'échec et de « remédier » aux difficultés scolaires.

Mais le risque existe que les enseignants se déresponsabilisent et se refilent « la patate-chaude » en renvoyant à des collègues les élèves en difficulté. De plus, l'envoi d'un élève en remédiation stigmatise ce dernier comme « mauvais élève » et il faut éviter que ce recours ne devienne un motif de honte pour l'enfant voire une sanction. Mais la question reste ouverte quant à son caractère obligatoire ou volontaire. En effet, si l'élève en difficulté scolaire se voit obligé de participer à des séances de remédiation, sa motivation pourrait être moindre que s'il le fait de manière volontaire. En revanche, en cas de remédiation s'effectuant uniquement sur base volontaire, les élèves en difficulté les moins motivés et peut-être les plus enclins à être en échec pourraient ne pas trouver le courage ou le temps d'y aller. De plus, pour qu'une remédiation ne soit pas vécue comme une sanction, il faut que celle-ci soit intégrée à la grille horaire de l'élève ou du moins se fasse à certains moments qui ne le priveront pas de récréation de midi, ne le garderont pas trop longtemps après les cours, ne lui enlèveront pas tout son mercredi après-midi, etc. Pour que la remédiation fonctionne, il faut une sorte de contrat, de diagnostic, de plan d'évaluation des difficultés de l'élève et d'objectifs à atteindre (comme un PIA[9]) qui doit être établi en collaboration avec les différents acteurs car **la remédiation est l'affaire de tous** !

Rattraper son retard

Lors de séances de **rattrapage**, il s'agit souvent de **faire plus de ce qu'on ne sait pas faire**, de refaire des exercices supplémentaires, de rattraper son retard par rapport à la classe, de répéter, de se remettre à niveau, etc. En comblant ses lacunes l'élève va recevoir un coup de pouce qui va lui permettre, de retour en classe, de ne pas se retrouver « perdu » par rapport à une classe qui va vite, qui avance, et qui ne prend parfois pas le temps d'attendre que chaque point de matière soit compris.

Être aidé par un tuteur

Des pratiques de **tutorat**[10] peuvent également être mises sur pied dans les écoles. Lors du tutorat, un tuteur (généralement un élève plus âgé qui maîtrise une matière) enseigne et aide un tutoré (un pair du même âge ou plus jeune) dans une certaine matière ou branche. Il peut s'agir par exemple d'étudiants du supérieur venant donner du soutien scolaire à des élèves de secondaire (en partenariat avec les professeurs de cours). « **Des élèves apportent un**

---

[8] Cobbaut N., (2011), « Remédiation scolaire en Communauté française. Quelles pratiques en vue de réduire l'échec scolaire ? », *Fondation Roi Baudouin,* pp.1-65.
[9] PIA = Plan individuel d'apprentissage
[10] Pour plus d'informations : Floor A., (2010), « Le tutorat et le parrainage, de nouvelles manières d'apprendre pour une école de la réussite. », Étude *UFAPEC 2010,* pp.1-32.

soutien individualisé à d'autres qui sont en difficulté dans certaines matières »[11]. Nous parlons ici de formes de tutorat réalisées en dehors des heures de classes, et non de formes de tutorat ou de parrainage réalisées en classe, de manière plus informelle.

Le tuteur se veut alors un collaborateur du professeur de la matière et non son substitut. Il s'agit d'une pratique de soutien scolaire efficace car elle permet *l'identification facile* de l'élève tutoré vis-à-vis de son tuteur, par la *proximité* d'âge, de langage et de culture. Les outils mobilisés lors du tutorat se distinguent de ceux d'un professeur expliquant sa matière aux élèves, car l'explication se fait davantage par l'intuitif, par des images, des métaphores. Le tuteur utilise également des mimiques et du langage non verbal qui offrent une autre approche d'une matière particulière.

Le tuteur porte sur l'enfant en difficulté scolaire un **regard neuf, revalorisant**, qui peut modifier le propre regard de cet élève sur lui-même, lui redonner confiance, lui faire retrouver un certain sentiment de compétence scolaire. Comme dans la remédiation ou le rattrapage, l'erreur est permise et est même un tremplin à l'apprentissage. **C'est par l'erreur que l'élève va apprendre**, en posant toutes les questions qu'il souhaite. Mieux : l'aide n'est pas unilatérale puisque le tuteur, en réexpliquant une matière, apprend à nouveau, une seconde fois, cette matière (ce que l'on nomme *l'effet tuteur*).

Les inconvénients du tutorat peuvent être le manque de maturité du tuteur, le manque de vision globale de la matière, le manque d'expertise (puisqu'il ne s'agit pas d'un professionnel)... Le risque existe de plus, comme dans toute forme de soutien scolaire, de transformer le tutoré en assisté : **il ne faut pas faire à la place de l'élève**, mais l'aider, l'accompagner dans sa scolarité...

Le tutorat ne fonctionne que sur une mobilisation volontaire ; il ne doit pas être une obligation. La relation est davantage horizontale et de proximité, que la relation professeur-élève, relation d'autorité plus verticale. La **relation est ici de un à un**, et pas de un (professeur) à 20 (élèves). Ce dispositif semble avoir des impacts positifs sur la conduite sociale des élèves, sur leur comportement. Ils développement un *sentiment de compétence scolaire*, améliorent la *confiance en soi, favorisent la solidarité, la tolérance, le vivre ensemble, la compréhension mutuelle et la coopération*. Ces dispositifs permettent de s'ouvrir à l'autre, de reconnaître l'altérité ; l'enfant est confronté aux différences, il apprend à être acteur de sa vie en société.

Une étude dirigée dans l'école

Certaines écoles organisent en leur sein des « **études dirigées** », des « écoles de devoirs », qui sont des lieux et des temps où les élèves sont encadrés lorsqu'ils font leurs devoirs après les cours. Concrètement, les élèves inscrits en étude dirigée sont rassemblés dans un local pour y faire leurs **devoirs et leçons**. Un ou plusieurs enseignants ou éducateurs encadrent les séances d'études. Celles-ci peuvent être *gratuites ou payantes*, puisqu'il s'agit d'un encadrement extra-scolaire possédant également une dimension de *garderie*. Les élèves peuvent poser leurs questions au responsable de l'étude dirigée, et en ce sens, elle est parfois confondue avec de la « remédiation » (puisqu'elle apporte une aide plus individualisée à l'élève). Elle se distingue néanmoins de cette dernière, puisqu'il s'agit d'une aide aux devoirs, et non d'une « remédiation » aux difficultés scolaires de l'élève.

[11] Floor A., (2010), « Tutorat - parrainage : restaurer la confiance via le tutorat et le parrainage », *Conférence de presse du 25/08/2010,* pp.1.

Les écoles de devoirs et l'accompagnement scolaire hors école

L'étude dirigée, le tutorat, la remédiation ou encore le rattrapage sont mis en place différemment selon les établissements. Ceux-ci gardent une certaine autonomie et liberté d'action : tout dépend alors des projets d'établissements, des politiques de répartition des subventions, des professeurs disponibles, de la motivation de l'équipe pédagogique, du public de l'école, etc. **Si l'école n'organise pas elle-même de soutien scolaire**, vers quels dispositifs hors école se tourner ? Nous l'avons dit, le soutien scolaire s'externalise en dehors de l'école, dans des écoles de devoirs, des cours particuliers, du coaching scolaire,...

Les enfants ont besoin d'un cadre où effectuer leurs devoirs recommandés par l'école. Si certains parents se transforment en enseignants après les cours, d'autres parents se tournent vers des dispositifs d'aide aux devoirs[12]. Les **écoles de devoirs**[13] sont reconnues par l'ONE si l'accueil de tous les enfants se fait sans discrimination et qu'un certain nombre d'heures et d'activités sont organisées sur l'année. Elles sont indépendantes des structures scolaires et s'adressent surtout aux élèves du primaire et du secondaire. Ces structures **accueillent les enfants, effectuent avec eux un travail pédagogique, éducatif et culturel** : elles accompagnent la scolarité de l'enfant. Ne faisant pas que de l'aide aux devoirs, les écoles de devoirs visent des activités plus larges (visites de bibliothèques, jeux éducatifs, sorties culturelles et autres activités socioculturelles), permettant d'améliorer les comportements et les compétences des enfants. Elles fonctionnent en dehors des heures scolaires, après les cours ou pendant les vacances, avec une équipe éducative qualifiée qui va animer les enfants et les accompagner dans leur scolarité[14]. L'inconvénient majeur des écoles des devoirs est **leur manque de moyens**. En effet, peu de subventions leur sont encore accordées. Pour développer ces services, *il faudrait alors augmenter leur financement et promouvoir ces initiatives de soutien scolaire gratuit* (ou à faible coût de participation : de 0 à 75€ l'année[15]). De plus, les écoles de devoirs sont généralement encadrées par des personnes bénévoles et non rémunérées. Il est alors parfois *difficile pour certaines écoles de devoirs d'offrir un encadrement de qualité*, le nombre de bénévoles étant insuffisant...

Les cours particuliers

Mais de plus en plus, les enfants en difficulté scolaire vont se tourner vers du soutien scolaire privé et payant : cours particuliers, coaching scolaire, etc. « *J'ai toujours du beaucoup travailler à l'école et j'ai toujours eu des difficultés de compréhension au cours... donc il fallait qu'on me réexplique une seconde fois en cours particuliers...* »[16], nous témoignait une étudiante.

Les cours particuliers sont des **séances de travail individuel** : les programmes sont adaptés aux besoins de chacun, en fonction des objectifs et attentes de formation[17]. Ces cours sont donnés « à titre **payant**, en dehors des heures scolaires, dans les disciplines académiques que les élèves apprennent à l'école (…) »[18]. Il peut s'agir d'une aide aux devoirs, d'une préparation aux tests et examens, d'une remise à niveau dans certaines

---

[12] Pour plus d'informations : Vielslet J., (2010), « Les écoles de devoirs : un soutien extrascolaire pour les enfants de milieux défavorisés », *Analyse UFAPEC 2010,* pp.1-6.

[13] Une école de devoirs est « un organisme public, une ASBL ou une association de fait qui a pour objet le soutien scolaire et l'organisation d'activités à caractère culturel ou sportif pour les enfants et les jeunes. Cet organisme est distinct de l'école, a des activités régulières pendant l'année scolaire ; est accessible à tous les enfants. » (Delvaux D., Vandekeere M., (2002), « Les écoles de devoirs en Communauté française », *Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse,* pp.4.)

[14] Site de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, www.one.be.

[15] Delvaux D., Vandekeere M., (2002), « Les écoles de devoirs...», Op. Cit.

[16] Extrait d'une interview d'une étudiante qui a suivi des cours particuliers dans le secondaire

[17] Kadima-Nzuji M., Malu R., (2011). *Soutien Scolaire. Mode d'emploi,* l'Harmattan, Paris.

[18] Glasman D., Besson L., (2004), « Le travail des élèves...», Op. Cit., pp.53

matières, d'un apprentissage d'une méthode de travail, d'apprendre des « trucs » pour réussir les interrogations, etc. Il s'agit, comme pour toutes les formes de soutien scolaire, d'un *espace intermédiaire* entre l'école et la famille où l'erreur est permise et où l'élève peut poser toutes ses questions. Les prestataires de cours particuliers peuvent alors être des enseignants, des étudiants, des professeurs à la retraite, ou autres. Ces cours, donnés « en noir », ou via des entreprises, se donnent de manière individuelle ou en petit groupe, au domicile de l'élève, du prestataire, dans les locaux d'une entreprise, dans l'école ou autres.

Grâce aux cours particuliers, les notes et les résultats de l'élève semblent s'améliorer. Mais d'autres effets s'ajoutent : *mise au travail et mobilisation de l'élève, soutien moral de celui-ci, prise de confiance de l'enfant, réassurance*. Les cours particuliers sont également un espace de *pacification des tensions*, car, en externalisant les tensions liées à la scolarité de l'enfant, les relations entre parents-enfants semblent s'améliorer. Une dimension également de « *baby-sitting* »[19] se retrouve dans les cours particuliers (comme dans tout dispositif hors école de soutien scolaire), car les enfants y font leurs devoirs, et libèrent ainsi leurs parents pour d'autres tâches. Bien que ce recours aux cours privés[20] puisse sembler être une solution à l'échec scolaire de l'enfant, à ses difficultés d'apprentissage, ce dernier coûte cher : il varie de 10 à 50 € de l'heure[21]. « La réussite de mon enfant m'a coûté 500 euros », racontait une maman à un professeur avec lequel nous avons discuté. **Les cours particuliers, forme payante de soutien scolaire, entraînent alors de grandes inégalités entre enfants** ; entre ceux issus de milieux socioéconomiquement plus élevés pouvant recevoir des cours privés, et ceux qui n'en ont pas les moyens.

Le coaching scolaire

A côté des cours particuliers, plusieurs professions se développent autour de l'accompagnement de la scolarité de l'enfant, comme le coaching scolaire. Le coach scolaire est un **professionnel du coaching**[22], qui va, comme un coach sportif avec son client, accompagner le jeune dans un projet de scolarité, ayant une connaissance approfondie des différents profils d'apprentissage, des pédagogies différenciées, du fonctionnement du cerveau humain, des relations humaines, utilisant des outils comme la PNL ou autres. Certains coachs sont **spécialisés dans le domaine scolaire**, d'où l'appellation « coach scolaire » ; il s'agit alors de « travailler sur soi, dans une perspective scolaire »[23]. Une séance de coaching scolaire s'adresse à l'élève en difficulté d'apprentissage comme les cours particuliers, mais **l'approche est plus globale** qu'un cours particulier. Il ne s'agit pas de réexpliquer une matière scolaire, mais **d'apprendre à l'élève à s'approprier une matière**, en lui donnant des outils, des méthodes, en lui redonnant confiance, en l'encourageant, en lui faisant prendre conscience de ses capacités, etc. Le coach tente de comprendre l'humain dans sa globalité, en cernant le problème en profondeur. Il va *travailler la motivation de l'élève, la gestion du stress, la personnalité de l'enfant*. Il va lui faire prendre conscience de ses atouts, de ses points faibles, etc.

Le coaching scolaire se distingue des autres formes de soutien scolaire que nous avons vues dans les pages précédentes. Cette forme d'accompagnement scolaire est surtout préconisée lors de **difficultés récurrentes et globales en matière de scolarité** ; au contraire par exemple de cours particuliers qui ciblent une matière précise sur un temps

[19] Glasman D., Besson L., (2004), « Le travail des élèves...», Op. Cit.
[20] Pour plus d'informations, l'UFAPEC réalise actuellement une étude sur les cours particuliers en Communauté Française. L'étude est prévue pour le mois de juin. Voir aussi : Houssonloge D., (2008), « Les cours particuliers : complément ou concurrence à l'école ? », *Analyse UFAPEC 2008*, pp.1-7.
[21] Ligue des familles, (2009), « Remédier...», Op. Cit.
[22] « Le coach est une sorte d'accompagnateur de l'innovation personnelle, un chercheur de sens, un accoucheur de la spécificité individuelle. » (Gabriel G., (2008), Coaching scolaire, De Boeck, Bruxelles, pp.9)
[23] Glasman D., Besson L., (2004), « Le travail des élèves...», Op. Cit., pp.91.

défini. Mais les prix d'une séance peuvent être très élevés et ne sont donc pas accessibles à tous.

Conclusion

La multiplication du recours aux cours privés et le développement d'entreprises de cours particuliers sont des indices des lacunes de notre système scolaire. « Les cours particuliers n'existeraient pas si les exigences scolaires, telles qu'elles sont vécues aujourd'hui par les élèves des différentes catégories sociales, ne conduisaient pas ces derniers à y avoir recours »[24]. Le domaine du soutien scolaire se développe alors en parallèle et en complément à l'école. *Diverses formes de soutien existent, allant de séances gratuites à des séances de soutien très onéreuses, s'organisant dans l'école ou en dehors, encadrées par des professionnels de l'enseignement ou non, proposant des services de rattrapage scolaire, de remise à niveau, de réexplication de matière, de méthodes de travail, de travail sur soi* (motivation, bilan des compétences, prise de confiance en soi), etc. Ces formes très variées de soutien poursuivent néanmoins le même objectif : *la réussite scolaire de l'élève*. La spirale de l'échec peut être interrompue puisque le regard porté sur l'élève en difficulté se transforme, il peut reprendre confiance en lui et en ses compétences scolaires. Dans tous les cas, la relation entre le professeur et l'élève n'est plus une relation asymétrique, d'un professeur qui sait face à un élève qui apprend. La relation est plus horizontale, plus proche et individualisée. Le soutien scolaire devient un lieu où l'erreur est permise, un lieu d'écoute de l'élève, un lieu de pacification, loin des tensions familiales et des tensions scolaires.

Les enjeux du soutien scolaire sont plus larges : **pour réussir sa scolarité, l'enfant ou l'adolescent doit-il aller deux fois à l'école ?** « *Pourquoi les chances de réussite dépendent-elles à ce point d'efforts consentis en dehors de l'école alors que les élèves passent sept heures par jour en classe ?* »[25] Si l'élève se tourne vers d'autres dispositifs, d'autres cadres pour remédier à ses difficultés scolaires (aide individualisée, espace où l'erreur est permise, espace intermédiaire entre l'école et la famille, etc.), ne serait-ce pas en raison de problèmes plus profonds dans notre système d'enseignement (pénurie de professeurs, nombre trop élevé d'élèves par classe, pratique du redoublement, compétition scolaire, inégalité de notre système) ?

Pour l'UFAPEC, **le soutien scolaire et la réussite de l'élève doivent être avant tout, prioritairement, l'affaire de l'école**. Il doit être gratuit, de qualité, et encadré par des personnes formées dans la matière (dans le cas de la remédiation par exemple) ou par d'autres personnes compétentes (des pairs pour le tutorat ou le parrainage). L'UFAPEC soutient les écoles qui organisent de la remédiation en interne et insiste sur l'importance de développer cette forme de soutien dans tous les établissements, pour ne pas créer de discrimination entre les élèves. Bien qu'un petit coup de pouce ponctuel puisse s'avérer salutaire, il faut favoriser une véritable **culture de la remédiation interne**. Par ailleurs, l'UFAPEC demande également que les écoles soient soutenues en termes de moyens et d'encadrement dans la mise en place de ces dispositifs de soutien scolaire internes.

L'UFAPEC lutte également contre l'externalisation du soutien scolaire vers le secteur privé et marchand. L'école doit être gratuite ! « Les faits prouvent que si le service public n'assure pas cette mission éducative, le marché le fait, ce qui renforce les inégalités »[26]. Il faut alors à tout prix **éviter une concurrence dans l'enseignement** entre un domaine gratuit (l'école) et

[24] Glasman D., Besson L., (2004), « Le travail des élèves...», Op. Cit., pp.84.
[25] Van Dorsselaer I., (2011), « Prévention et remédiation dans l'enseignement secondaire : l'école peut faire la différence », *Focus n°3*, Fondation Roi Baudouin, pp.1.
[26] Hcée, (2005), « Avis n°15 : le travail des élèves pour l'école, en dehors de l'école *», Avis du Hcée,* n°15, pp. 4.

un domaine privé, qui viendrait en complément et en concurrence à l'école. Cela creuse les inégalités sociales et économiques entre élèves issus de milieux favorisés ou non.

L'UFAPEC recommande également de **multiplier et de favoriser les lieux d'échange** entre les parents et l'école, car la réussite scolaire de l'enfant est l'affaire de tous ces acteurs. L'école, les parents et l'élève doivent travailler ensemble et collaborer pour briser la spirale de l'échec.

Les objectifs généraux du décret « Missions »[27] qui promeut une école de la réussite sont alors loin d'être atteints. Il est grand temps de s'intéresser en profondeur au domaine du soutien scolaire, pour développer les initiatives gratuites de soutien scolaire et comprendre en profondeur le développement des cours particuliers.

Désireux d’en savoir plus ?
Animation, conférence, table ronde... n’hésitez pas à nous contacter
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

[27] Décret « Missions » du 24 juillet 1997, définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.

Bibliographie

- Bray M., (1999), « A l'ombre du système éducatif. Le développement des cours particuliers : conséquences pour la planification de l'éducation », *Principes de la planification de l'éducation - UNESCO ,* n°61, pp.1-106.
- Cobbaut N., (2011), « Remédiation scolaire en Communauté française. Quelles pratiques en vue de réduire l'échec scolaire ? », *Fondation Roi Baudouin,* pp. 1-65.
- Delvaux D., Vandekeere M., (2002), « Les écoles de devoirs en Communauté française », *Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse,* pp.1-91.
- Etévé C., (1996). « Glasman (Dominique), Collonges (Georges) et col., Cours particuliers et construction sociale de la scolarité », *Revue française de pédagogie,* vol. 115, n°1, pp.135-136.
- Floor A., (2010), « La remédiation, oui, mais pas n'importe comment ! », *Analyse UFAPEC 2010,* n°23.10, pp. 1-8.
- Floor A., (2010), « Tutorat - parrainage : restaurer la confiance via le tutorat et le parrainage », *Conférence de presse du 25/08/2010,* pp.1-4.
- Floor A., (2010), « Le tutorat et le parrainage, de nouvelles manières d'apprendre pour une école de la réussite. », Étude *UFAPEC 2010,* pp.1-32.
- Gabriel G., (2008), *Coaching scolaire*, De Boeck, Bruxelles.
- Glasman D., (2010), « Le rôle préventif des dispositifs d'aide aux élèves en dehors de l'école », *Informations sociales ,* vol.161, n°5, pp.58-65.
- Glasman D., Besson L., (2004), « Le travail des élèves pour l'école, en dehors de l'école *», Haut conseil de l'évaluation et de l'école,* n°15, pp.1-158.
- Guyot P., Collonges G., Bruchon Y., Blanc P., Glasman D., (1991), « Le soutien scolaire hors école », *Revue française de pédagogie,* vol. 95, pp.31-45.
- Hcée, (2005), « Avis n°15 : le travail des élèves pour l'école, en dehors de l'école *», Avis du Hcée,* n°15, pp. 1-4.
- Houssonloge D., (2008), « Les cours particuliers : complément ou concurrence à l'école ? », *Analyse UFAPEC 2008*, pp.1-7.
- Kadima-Nzuji M., Malu R., (2011). *Soutien Scolaire. Mode d'emploi,* l'Harmattan, Paris.
- Ligue des familles, (2009), « Remédier. Une mission de l'école, pas un marché *», Publications de la Ligue des Familles , Analyse,* n°6, pp.1-6.
- Romainville M., Lepage P., (2009), « Le tutorat en Communauté française de Belgique - inventaire des pratiques, éléments d'évaluation et recommandations », *Fondation Roi Baudouin ,* pp.1-91.
- Van Dorsselaer I., (2011), « Prévention et remédiation dans l'enseignement secondaire : l'école peut faire la différence », *Focus n°3*, Fondation Roi Baudouin, pp.1-4.
- Vielslet J., (2010), « Les écoles de devoirs : un soutien extrascolaire pour les enfants de milieux défavorisés », *Analyse UFAPEC 2010,* pp.1-6.
- Site de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, www.one.be.
- Site de la Fédération Francophone des Ecole de Devoirs, www.ffedd.be.
- Le décret « Missions » du 24 juillet 1997 : définit les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et secondaire et organise les structures propres à les atteindre